



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 04 janvier 2021

L'an deux mil vingt, le 04 janvier 2021,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 28 décembre 2020

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 19h10

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Pouvoir : 01

Présents : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND,

Absents excusés : Kornelius GOUDAPPEL.

Absents non-excusés : Hélène KOU, Philippe GALLET,

1) Fond de concours de la commune à destination de la Communauté de communes pour les travaux de voiries du lotissement – Délibération.

Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°053-2017 de la Communauté de communes du Pays de Lanouaille en date du 6 avril 2017 approuvant le règlement d'intervention relatif à la voirie et aux aménagements de bourgs ;

Madame le Maire expose que dans le cadre de sa compétence « voirie et d'intervention actant la participation financière des communes bénéficiant de travaux, dans un souci d'équité et de bonne gestion afin de limiter le recours à l'emprunt.

Madame le Maire présente le plan de financement de l'opération de d'aménagement de la voirie et des espaces publics du lotissement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
TRAVAUX 2020 HT	67 037.92	Fonds de concours Coulaures 2020	33 518.96
		Fonds propres CCILAP 2020	33 518.96
TRAVAUX 2021 HT	46 285.21	Fonds de concours Coulaures 2021	23 142.60
		Fonds propres CCILAP 2021	23 142.61
TOTAL	113 323.13	TOTAL	113 323.13

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Approuve**, à l'unanimité de ses membres, le versement d'un fonds de concours à l'EPCI pour le financement de l'opération, à hauteur 33 518.96 € en 2020 et 23 142.60 € en 2021.

- **Autorise**, Mme le Maire à effectuer toute opération nécessaire au paiement de ce fonds de concours

Détail du vote : 13 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 13

2) Avis sur le projet de Pacte de gouvernance élaboré par la CCILAP – Délibération.

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée du document transmis et élaboré par la CCILAP portant sur le projet de Pacte de gouvernance.

Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de Pacte de Gouvernance élaboré par la CCILAP et validé par le Conseil communautaire en date du 26 novembre 2020.

Considérant qu'il appartient à l'ensemble des communes membres d'émettre un avis sur le projet de Pacte de gouvernance dans un délai de 2 mois après sa transmission, intervenue le 1^{er} décembre 2020.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de Pacte de gouvernance élaboré par la CCILAP :

- **Approuve**, à l'unanimité de ses membres, le document transmis.

Détail du vote : 13 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 13

3) Désignation des délégués du Syndicat « EAU CŒUR PERIGORD » – Délibération.

Mme le Maire fait part du projet de périmètre de fusion des syndicats mixtes d'alimentation en eau potable des vallées Auvézère-et-Manoire et Isle-Dronne-Vern.

Elle informe qu'il est nécessaire de désigner deux représentants de la commune pour l'installation du futur syndicat « EAU CŒUR PERIGORD ».

- Titulaire : Mr ALLARD Christophe
- Suppléant : Mr BERTRAND Christian

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la désignation de deux représentants pour l'installation du futur syndicat « EAU CŒUR PERIGORD ».

Détail du vote : 13 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 13

4) Modification des statuts du SMDE 24 – Délibération.

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 1^{er} juillet 2020, la commune de SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE sollicite le transfert de la compétence assainissement collectif (bloc6.41) au SMDE 24.
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 18/09/2020 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque commune adhérente au SMDE 24, le transfert des compétences de cette commune au SMDE 24.

Mme le Maire propose de les accepter.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le transfert de la compétence optionnelle « assainissement collectif » (bloc 6.41) au SMDE 24, à compter du 01/01/2021, de la commune de SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE.

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5) Subvention association « Des boules aux nez » – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « Des boules aux nez » aux membres du conseil Municipal. Ce sont 6 clowns professionnels formés au milieu de soin qui interviennent :

- En pédiatrie dans les centres hospitaliers de Périgueux et Brive-la-Gaillarde
- En lieu de vie pour les personnes âgées (Hôpital d'Excideuil...)
- Dans l'espace famille et en zone de parloir aux centres pénitenciers de Périgueux et de Neuvic.

Il est proposé de leur attribuer la somme de 50€ pour l'année 2021.

Après délibération, Le Conseil municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser à l'association « Des boules aux nez » une subvention d'un montant de 50 € pour l'année 2021.

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote : 13 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 13

6) Nomination du nouveau régisseur de la cantine, des transports et du régisseur suppléant pour la régie des avances » – Délibération.

Mme le Maire propose de nommer Mme Céline SUREAU comme régisseur de la cantine en remplacement de Mme Caroline MANDREA.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité, de nommer Mme Céline SUREAU comme régisseur de la cantine en remplacement de Mme Caroline MANDREA.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote : 13 votants

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	13

7) Questions diverses.

Mme le Maire donne lecture de deux courriers :

- L'un concernant le village de Verneuil sur l'état des routes.
- L'autre pour une demande d'élargissement d'une route au village de Vetz.

Demande de subvention pour un chemin privé de la part de la commune : la Municipalité est contre.

Le bulletin de municipal est en cours de conception.

Fin de séance à 20H30

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 04 janvier 2021.

- 1) 2021/01 – 01 : Fond de concours de la commune à destination de la Communauté de communes pour les travaux de voiries du lotissement – Délibération.
- 2) 2021/01 – 02 : Avis sur le projet de Pacte de gouvernance élaboré par la CCILAP – Délibération.
- 3) 2021/01 – 03 : Désignation des délégués du Syndicat « EAU CŒUR PERIGORD » – Délibération.
- 4) 2021/01 – 04 : Modification des statuts du SMDE 24 – Délibération.
- 5) 2021/01 – 05 : Subvention association « Des boules aux nez » – Délibération.
- 7) 2021/01 – 06 : Nomination du nouveau régisseur de la cantine, des transports et du régisseur suppléant pour la régie des avances » – Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Alain FAYOL	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	NON-EXCUSEE
Philippe GALLET	NON-EXCUSE
Kornelius GOUDAPPEL	EXCUSE
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	

